

à la somme de *cing mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs soixante-dix centimes*, savoir :

*Perception des Gambier.*

Licences.....	1.000 <sup>f</sup> »	
Formules.....	5 »	
Frais d'avertissement.....	0 20	
		<u>1.005<sup>f</sup> 20</u>
Taxe sur les chiens.....	180 »	
Frais d'avertissement.....	1 80	
		<u>181 80</u>

Total de la perception des Gambier..... 1.187<sup>f</sup> »

*Perception de Tubuai.*

Contribution personnelle.....	1.920 »	
Frais d'avertissement.....	9 60	
		<u>1.929 60</u>
Patentes fixes.....	175 »	
— proportionnelles.....	20 »	
Formules.....	5 »	
Frais d'avertissement.....	0 30	
		<u>200 30</u>
Taxe sur les chiens.....	210 »	
Frais d'avertissement.....	1 50	
		<u>211 50</u>

Total de la perception de Tubuai..... 2.341 40

*Perception de Rapa.*

Contribution personnelle.....	920 »	
Frais d'avertissement.....	4 60	
		<u>924 60</u>

Total de la perception de Rapa..... 924 60

*Perception de Raivavae.*

Contribution personnelle.....	1.340 »	
Frais d'avertissement.....	6 70	
		<u>1.346 70</u>

Total de la perception de Raivavae..... 1.346 70

Total général..... 5.799<sup>f</sup> 70

Art. 2. Sont également rendus exécutoires les rôles principaux des prestations rurales des dépendances indiquées ci-dessous, pour l'année 1894, s'élevant ensemble au chiffre de *mille deux cents journées*, savoir :

Tubuai.....	522 journées.
Rapa.....	276 —
Raivavae.....	402 —
	<u>1.200 journées.</u>

Art. 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où